



Tours, le 16 novembre 2015

Renforcement des mesures de sécurité

Consignes aux organisateurs de grands rassemblements

La préfecture d'Indre-et-Loire rappelle que les grands rassemblements, spectacles et manifestations festives, culturelles et sportives **sont maintenus jusqu'à nouvel ordre**.

Les mesures éventuelles d'interdiction de manifestation seront étudiées au cas par cas, en étroite collaboration avec les élus concernés et les organisateurs.

La préfecture rappelle aux organisateurs que les consignes de vigilance et mesures de sécurité prévues dans le plan VIGIPIRATE doivent être adaptées à la sensibilité de chaque événement. Néanmoins, il convient de les renforcer de la manière suivante :

- ouverture des portes au moins une demi heure avant l'ouverture prévue afin de diminuer les files d'attente du public à l'entrée des salles de spectacle ;
- renforcement du nombre d'agents de sécurité et sensibilisation de toutes les personnes, professionnelles ou bénévoles, chargées de la sécurité des grands rassemblements et spectacles ;
- renforcement de la surveillance à l'entrée des établissements et sur les parkings de ceux-ci ;
- ouverture systématique des sacs et paquets ;
- le cas échéant, palpation aléatoire par des agents habilités ;
- signalement immédiat aux services de police et de gendarmerie de tout événement suspect ou de toute personne au comportement suspect ou qui refuserait d'ouvrir son sac ;
- mise en place d'un affichage spécifique à destination du public : information sur l'ouverture des sacs, sur la mise en œuvre de contrôle aléatoire ou de tout autre mesure relative au renforcement de la sécurité.

La préfecture se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.
Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez composer le **02 47 33 13 61**.